

# Procès-verbal de séance

## Séance du 21 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un le vingt-et-un avril à 19h00, le conseil municipal, convoqué le 12 avril 2021, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes communale (*Covid 19 – Mesures de distanciation*), sous la présidence de M. Alain LAMBERT, Maire.

<p><b>PRESENTS :</b> Sabrine ARTERO, Laetitia BAILLY, Alain BRANTUS, Philippe GUICHARD, Isabelle KIT, Alain LAMBERT, Ghislaine LANOIR, Vincent MOSSAZ, Philippe RAMAYE, Dominique REY, Maurice TRUCK, Thomas WIART</p> <p><b>EXCUSES :</b> Pauline BRACONNIER (<i>pouvoir à S. Artero</i>), Lydie DELMOTTE (<i>pouvoir à A. Brantus</i>)</p> <p><b>ABSENTE :</b> Magali CHERRARED</p>	<p><b>Nombres de membres :</b></p> <p><b>En exercice : 15</b></p> <p><b>Présents : 12</b></p> <p><b>Votants : 14</b></p>
---	--

**Philippe Guichard est nommé secrétaire de séance**

Approbation du procès-verbal de séance des 17 mars et 07 avril 2021, à l'unanimité.

### **Délibération n° 2021/04/21**

#### **Réserve foncière. Acquisition des parcelles cadastrées B n° 947 et n° 949**

Monsieur le Maire expose que les parcelles de terrain sises sur le territoire de la commune de Saint-Germain-sur-Rhône et désignées ci-après sont en vente pour un montant de soixante-cinq mille euro (information SAFER, prix convenu avec l'acquéreur potentiel, Les Carrières du Salève) :

Section B. Parcelles n° 947 (A+B+C+D+E+F+G) et n° 949 - Lieu-dit «Le Buloz»

☞ Pour une superficie totale de 25ha76a86ca.

Compte-tenu des caractéristiques de cette parcelle (espace boisé situé au milieu du domaine forestier communal) située en zone Naturelle du PLUi de la Semine, il semblerait judicieux de l'acquérir.

Monsieur le Maire précise également que la commune est propriétaire de deux parcelles, cadastrées section B n° 971 (690m<sup>2</sup>) et n° 973 (10.676m<sup>2</sup>), séparées de ce tènement seulement par un chemin communal.

Il rappelle aux membres présents l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier. Si cela s'avère nécessaire et possible, la commune se tiendrait prête pour préempter.

Enfin, il convient de rappeler que les crédits nécessaires à cette opération sont disponibles au budget principal de la commune et qu'il sera demandé à l'ONF d'intégrer ces parcelles au domaine forestier communal.

***Unanimité***

## Questions diverses et informations

- Assainissement. La station d'épuration de Sur les Crêts est terminée. Elle sera mise en service début mai 2021. Les bornes qui délimitent la parcelle communale, ayant été arrachées, seront repositionnées par le géomètre. La clôture autour du site sera bientôt terminée.
- Projet de STEP de Cusinens. Une colonne d'eau potable passe sur le terrain. Elle sera dévotée et remplacée par une conduite de diamètre 40 ou 80, sur environ cent mètres linaires. Ces travaux, à la charge de la commune, seront intégrés dans l'enveloppe prévue pour la remise à neuf des canalisations de Cusinens. Le bureau d'études Hydrétudes est le maître d'œuvre sur ces deux projets (Commune pour l'eau / CCUR pour l'assainissement).
- Un don de 100€ a été fait à la commune par un habitant, en remerciements de la mise à disposition ponctuelle par la commune d'une aire de stockage pour permettre la livraison de son bois.
- Elections départementales et régionales. Scrutins décalés aux 20 et 27 juin 2021. Organisation des bureaux.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 19h45

Le Maire,  
**Alain LAMBERT**

